Présents

Nom	Organisme/Fonction
CARRIERE Aurélie	OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
CHAPLAIN Anne Sophie	REGION Poitou Charentes
CLAUSSE Thierry	ONCFS - DIR -PCL
D'AVEZAC Hubert	AGENCE MTDA
DAOUDAL Marjorie	REGION PC
DUBOIS Thierry	LPO VIENNE pour Poitou Charentes Nature
GUENARD Éric	CETE DU SUD OUEST
GUIBERTEAU Florence	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
HERY Bernard	DREAL
HOUTE Sylvie	CNRS
LHERBETTE Laurent	DRAAF PC
LUQUET JF	ONEMA
MARION Pierrick	DREAL SNESP
MARTIN Caroline	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE
NOIREAU Albert	DREAL PC
PERRAULT Aurore	DREAL PC
PERSUY Alain	CRPF PC
PROU Jean	IFREMER
WEGENER Lucie	AGENCE MTDA

Ordre du jour

Animateur
DREAL

Synthèse des discussions

Questions débattues	Décisions prises et remarques formulées
Séminaire et diagnostic	 Travailler sur la reformulation des synthèses du séminaire qui seront délivrées aux participants via le site de l'ORE.
	◆ MTDA reprendra le tableau d'analyse des remarques pour les hiérarchiser et les reclasser, en fonction de la pertinence des remarques avec leur place dans le document (diagnostic, mesures, cartographie) ou leur identification comme enjeu régional. Ce tableau pourra être un document de suivi et de pilotage (exhaustif et dans le temps) mais non un document de restitution du séminaire, qui gagnerait à être plus synthétique.
	♦ Le CST approfondira et validera les enjeux qui n'ont pas tous été exprimés et

Questions	Décisions prises et remarques formulées
débattues	retranscrits lors des ateliers sur la base des éléments en sa possession. Des compléments seront apportés, sur les milieux aquatiques par la DREAL et ses partenaires, et sur les milieux littoraux sur la base des tableaux de bord de l'environnement (disponible sur le site de l'ORE) et des DOCOB.
	◆ Les éléments de rendus du séminaire devront être finalisés pour début décembre.
Sous-trames	◆ La trame verte et bleue se dissociera de la trame bleue marine au niveau de la limite de la basse mer. Il conviendra de se rapprocher des régions limitrophes (Bretagne et Aquitaine) pour illustrer la façon dont elles ont traité ce problème.
	◆ Les milieux ouverts amènent encore à de nombreuses discussions, notamment la place des villages dans cette trame. Le terme péri village traduit mieux l'idée recherchée.
	◆ La difficulté d'appréhender l'intérêt des sous-trames et de leur utilisation persiste au sein du CST. Il est urgent de produire une synthèse de la méthodologie cartographique pour nourrir les réflexions à ce sujet et éclaircir les débats.
	◆ L'appellation « plaine ouverte » sera préférée à « milieu agricole ouvert ».
	◆ Les milieux urbains seront pris en compte dans chaque sous-trame ; il n'est pas nécessaire de faire une sous-trame spécifique dans la mesure où aucune espèce patrimoniale n'est inféodée à ces milieux.
	◆ Le mandat des groupes de travail sera clairement explicité auprès du CST et diffusé avec les courriers d'invitation.

Relevé des discussions

Rôle du bureau d'études	◆ La DREAL propose l'élargissement du CST à l'INRA et au CNRS.
(DREAL)	◆ La DREAL précise les missions attendues de la part de l'agence MTDA :
	 animation des réunions notamment des ateliers techniques, et appui pour les réunions mensuelles de cadrage (CST) et les réunions du comité régional en association avec le CETE, appui technique des aspects SIG du SRCE
Synthèse du séminaire	◆ La Région rapporte qu'il y a eu 177 participants sur l'ensemble de la journée ; La Vienne était très représentée, probablement du au fait qu'il y a beaucoup d'administrations régionales. Les collectivités territoriales étaient également très représentées, ce qui semble normal vu leur nombre en proportion. La Région fait état d'un taux de satisfaction de 67 % (selon les questionnaires remplis en séances).
Atelier milieux ouverts (A1)	◆ La chambre d'agriculture aborde la question soulevée lors des ateliers sur l'homogénéisation de l'utilisation des sols. Quelles mesures peuvent être proposées pour aider le monde agricole à lutter contre ? Cet objectif est néanmoins difficilement réalisable techniquement.
	◆ Pour la Région, ce point doit être considéré avant tout comme un enjeu. Le SRCE devra à apporter des solutions à ce problème.
	◆ La DRAAF précise que des éléments sur l'assolement des cultures et la préservation des éléments fixes du paysage seront présents dans la nouvelle PAC. Par ailleurs, il faut considérer l'assolement et les cultures associées selon l'angle socio-économique.
	◆ Le CRPF considère également que ce point doit être considéré comme une préoccupation émanant du séminaire, à prendre telle quelle pour le moment.
	◆ Le CNRS estime qu'à ce stade, ces considérations sont plus de l'ordre de l'enjeu que de la mesure.

	◆ L'ONCFS estime qu'il est important de hiérarchiser les enjeux dans un premier temps mais qu'il faut être en mesure ensuite d'apporter des solutions à chacun de ces enjeux.
	◆ Le CNRS aborde la question du maintien des milieux ; certaines prairies par exemple n'ont pas de caractère pérenne. Pourtant les milieux pérennes sont des milieux refuge clef.
	◆ La Chambre d'agriculture précise que la PAC fige les milieux naturels ; par contre les prairies temporaires sont amenées à être converties en cultures.
	◆ La caractérisation des milieux ouverts et la place des villages est largement discutée. Le CST retiendra le terme « péri village » qui traduit mieux l'idée recherchée.
	◆ La DREAL illustre la problématique avec l'exemple de l'outarde sur des sites Natura 2000 : les poussins ne trouvent pas de nourriture dans les grands champs mono- spécifiques ; les effets des lisières sont très importants pour certaines espèces mais inversement d'autres ont besoin de tranquillité.
	◆ L'ensemble du CST s'entend sur l'attention qu'il faudra apport à la rédaction de la synthèse issue du séminaire, à la mise en évidence des enjeux et des mesures évoqués, et à leur hiérarchisation.
Milieux arborés (A2)	◆ Le CRPF revient sur l'enjeu du changement climatique dans l'entretien et les plantations. Il estime que le bois énergie peut présenter un risque pour les insectes xylophages si la biomasse (et l'ensemble des rémanents d'exploitation) est sortie entièrement des forêts. Les haies peuvent jouer un rôle important dans cette filière mais il ne faut pas oublier les bosquets dans cette sous-trame.
	◆ La DREAL confirme l'importance des clôtures (murs mais aussi clôtures spécifiques pour le gibier) et le risque qu'elle représente dans le cloisonnement des espaces.
	•
Cours d'eau et	◆ CNRS s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'enjeux identifiés lors de cet atelier.
zones humides (A3)	◆ La LPO précise que de son point de vue, l'objectif des ateliers était de discuter autour du diagnostic et des propositions de sous-trames. La DREAL rappelle que l'identification des enjeux faisait également partie de la feuille de route des ateliers.
	◆ Dans certains ateliers, il n'y a pas eu de réflexion sur les enjeux. Deux solutions sont possibles :
	 la DREAL propose de faire valider les enjeux par les groupes de travail à venir ; toutefois, sur l'atelier spécifique à l'eau et aux zones humides, un travail spécifique est demandé par la DREAL aux différents services et partenaires institutionnels.
	 la Région préfère écrire les enjeux et les soumettre au CST pour ne pas trop interférer avec les groupes de travail et leur ordre du jour. Le CETE évoque la question des mares : n'est-ce pas la densité qui ajoute de la valeur aux mares en Poitou-Charente ; la DREAL estime de son côté que « ce qui est rare est cher » : d'autres régions sont confrontées à la rareté des mares ce qui en fait un enjeu tout aussi fort.
	 La LPO soulève le problème de la cartographie des mares et la difficulté des les rendre visible à l'échelle à la région.
	 ◆ La DREAL évoque la difficulté de traiter ensemble les eaux douces et salées.
Milieux littoraux (A4)	 La DREAL précise qu'il n'y pas eu de discussions sur les enjeux. Elle n'a pas lancé par ailleurs de travail spécifique comme pour l'atelier A3.
	◆ Le CNRS précise que l'ORE a déjà produit un document, le tableau de bords de l'environnement qui est disponible sur le site de l'ORE. Le document précise des éléments concertant les pressions / état / réponses. Le travail pour arriver à ce

document a déjà réuni les acteurs concernés et a abouti à l'identification des enjeux. Il serait judicieux de réutiliser ce document. ◆ L'IFREMER précise qu'il n'y a pas beaucoup d'espèces emblématiques dans les milieux littoraux. Le niveau de connaissance ne permet pas de dire facilement quels sont les impacts sur les espèces, même si l'existence des impacts est certaine. Par ailleurs l'identification de continuités et de réservoirs est difficile à faire dans les milieux marins : la mosaïque des milieux littoraux est-elle une continuité fragmentée ou une somme de petits réservoirs? Autre exemple, 2 claires oléicoles sont différentes même si elles sont reliées l'une à l'autre. De plus, la séparation entre eau douce et salée est très conceptuelle mais peu facile à mettre en évidence. ◆ La DREAL évoque le SCOT de l'ile de Ré. La collectivité a travaillé sur les TVB et se pose la question du classement des plages. ◆ L'IFREMER rappelle qu'il y a une biodiversité en milieu marin et qu'elle est en lien avec le littoral. ♦ La DREAL évoque le problème de frayage des poissons liés à la gestion littorale. ◆ La Région rappelle toutefois que la TVB doit avoir une composante terrestre (existence de la trame bleu marine). Elle estime que la question à trancher est où arrêter le milieu littoral. ◆ La DREAL évoque le cas des zones Natura 2000 où on intègre les estrans ; Pour mémoire, les compétences des maires vont jusqu' à 300 m en maire ; le Préfet terrestre est quant à lui compétent jusqu'en limite de basse mer. ◆ La Région pense qu'il faudrait s'inspirer de la façon dont la Bretagne et l'Aquitaine ont abordé ce problème. Cependant, la problématique littorale dans ces 2 régions est relativement différente de celle Poitou-Charentes. ◆ L'IFREMER estime que couper le littoral à l'estran n'a pas de sens. Il faut traiter les milieux marins et littoraux ensemble. ◆ La DRAAF demande si cet enjeu a été abordé dans le DOCOB de l'ile d'Oléron. ◆ La DREAL précise que le DOCOB est arrêté sur l'estran. La partie marine relève d'un autre DOCOB. Milieux urbains ◆ La phrase « La biodiversité en ville est importante du fait de la présence humaine (A5)proche » est ambiguë. L'idée maitresse est que la biodiversité est importante pour l'homme. ♦ Pour la Région, l'illustration de la biodiversité en ville est un moyen de sensibilisation de la population. ◆ La DREAL précise que les notions de trame, corridors et réservoirs se rapporte à des espèces. Même si l'homme est une espèce, ce n'est pas celle qui est visée par le SRCE. Les villes sont cependant les refuges de mustélidés, chouette, chauvesouris...La ville est également traversée par des rivières et donc d'autres trames. ◆ La LPO pense que la configuration des ateliers ne permet pas de traiter tous les enjeux ; il faudra surement étayer ces réflexions par ailleurs. Suites du Le CNRS ne partage pas la notion de pertinence proposée pour affecter les séminaire remarques issues du séminaire. MTDA propose de mieux découper les remarques par rapport, d'une part à l'étape de la réunion où la remarque a été faite (diagnostic, enjeux régions, sous-trames...) et d'autre part la partie du SRCE où cette remarque pourra être intégrée. ◆ La Région propose que le tableau soit diffusé aux participants après validation par le CST. MTDA pense que le tableau doit plus être un outil interne de suivi des remarques et qu'il faut viser un compte rendu plus littéraire en synthèse. Membres ◆ La Chambre d'Agriculture souhaite disposer de la feuille de route des ateliers.

présents dans

les réflexions par sous-trame des ateliers	◆ La DREAL précise que le mandat des groupes de travail sera restreint à la validation des hypothèses de choix d'espèce.
	◆ La Région propose que le mandat des groupes de travail soit envoyé avec les invitations.
	◆ Le bureau d'étude MTDA sera également cité dans la liste des présents.
	◆ ST 1 : il faudra ajouter le CBNSA. Deux communes représentatives seront associées, l'une avec un territoire plus forestier et l'autre non forestier.
	◆ ST 2 : une commune devra être ajoutée
	◆ ST 3 : Il conviendra de choisir entre l'ADA ou l'UNAF
	◆ ST 4 : II conviendra d'ajouter la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime et l'INRA. Le nom du groupe sera modifié : littoral.
	◆ ST 5 : C'est la FRCUMA (régionale) qui sera invitée et non la départementale.
Données	◆ La DREAL vérifiera auprès du CNRS / CEBC l'avancement de la récupération des données SIG (Eric Guriaud)